

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 Décembre 2025

**Commune de
PAULHAN**

N° 2025/12/15

Date de la convocation	01/12/2025
	<u>Exprimés</u> : 21
Présents : 16	Pour : 21
Absents : 5	Contre : 0
Représentés : 06	Abstention : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix-huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM Claude VALERO, Christine RICARD, Sophie ROYON, Bertrand ALEIX, Hélène DAVIT, Vincent BONSIGNORI, Isabelle GAVINET, Grégory GUERIN, Mylène BOUISSON, Léon JAURION, Véronique LABORDA, Marcel LAMBERT, Magali RODES, Aleksandra DJUROVIC, Fabienne HEREDIA, Mohamed NOUGOUM

Etaient absents : MM Pascal BIROUSTE, Hanane AMMARI, José ROIG, Gérard GARIN-MICHAUD, Thierry JAM

Procurations : - Mr Guy GAUBERT à Mr Marcel LAMBERT

- Mme Carine GASC à Mme Isabelle GAVINET
- Mr Georges GASC à Mr Claude VALERO
- Mme Véronique LAMBERT à Mme Mylène BOUISSON
- Mr David SEBASTIAN à Mme Véronique LABORDA
- Mme Laëtitia CAPELLE à Mme Sophie ROYON

Objet : Demande de subvention au titre des dotations de l'Etat pour 2026
Réhabilitation de la halle

Monsieur le Maire présente, dans le cadre de la revitalisation du centre bourg, le programme de valorisation du patrimoine bâti et de **réhabilitation de la halle**.

Il présente le diagnostic de Christine Cari Mantrand, architecte, le programme de travaux et en précise son coût :

- Coût estimé des travaux HT :	874 807.00€
- Coût estimé des horaires :	<u>202 894.12€</u>
TOTAL H.T.	1 077 701.12€

Il insiste sur la nécessité d'avoir recours aux aides financières de l'Etat pour la réalisation de ces travaux et propose au Conseil Municipal, de recourir aux aides financières de l'Etat, éligibles notamment à la DETR, au Fonds vert ou au DSIL pour pouvoir concrétiser ces projets d'aménagement durables.

Il soumet les plans de financement et demande au conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Ouï l'exposé de son rapporteur,

le Conseil Municipal, par 21 voix Pour, 1 Abstention,

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation de la halle et son plan de financement pour un coût hors taxes de **1 077 701.12 H.T.** ;
- **SOLLICITE** les dotations de l'Etat pour 2026 pour l'attribution d'aides financières les plus élevées possibles,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr